



TERMES DE REFERENCE

**Analyse des secteurs Agriculture et Mines au Gabon :
Identification des opportunités et des défis pour les
engagements volontaires futurs de chaque secteur en vue de
réduire les pressions sur la biodiversité.**

RELANCE

Intitulé de la mission	<i>Analyse des secteurs Agriculture et Mines au Gabon : Identification des opportunités et des défis pour les engagements volontaires futurs de chaque secteur en vue de réduire les pressions sur la biodiversité.</i>
Projet	BIODEV2030 - Facilitation d'engagements pour la biodiversité, République Gabonaise
Lieu d'affectation	Libreville, Gabon
Durée de la mission	T120 homme/ jour
Date de début de la mission	TBD

Libreville, le **02 février 2022**

INTRODUCTION

Le terme « Diversité Biologique » s'applique à la variété des formes de vie sur terre. C'est l'ensemble des différentes formes de vie et leurs interactions entre elles ainsi qu'avec le milieu physique qui a rendu la terre habitable pour les êtres humains. Les écosystèmes assurent ce qui est essentiel à la vie, protègent contre les catastrophes naturelles et les maladies, et sont le fondement des cultures humaines. C'est en reconnaissant l'importance de la Diversité Biologique ou Biodiversité que la communauté internationale s'est engagée à préserver les ressources biologiques de la terre.

Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil.

La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a relevé le défi que représente l'appauvrissement de la diversité biologique en mettant au point une politique d'ensemble correspondant aux trois objectifs fixés par la convention. Ces instruments sont d'abord, à l'échelle internationale les programmes de travail thématiques, programmes de travail intersectoriels et protocoles; puis à l'échelle nationale, les stratégies et plans nationaux sur la diversité biologique.

Le cinquième rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique offre un aperçu sur les progrès accomplis dans la réalisation des 20 objectifs mondiaux en matière de biodiversité fixés en 2010 (objectifs d'Aichi) et dont l'échéance est fixée à 2020. Le rapport appelle à abandonner ou changer le statu quo de toute une série d'activités humaines. D'une part, il décrit huit transitions qui prennent en compte la valeur de la biodiversité, la nécessité de restaurer les écosystèmes sur lesquels repose toute activité humaine et l'urgence de réduire les impacts négatifs de cette activité. D'autre part, il démontre également que les gouvernements devront renforcer leurs ambitions nationales pour soutenir le nouveau cadre mondial pour la biodiversité et veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient mobilisées et l'environnement favorable renforcé.

Enfin, il souligne que les pays doivent intégrer la biodiversité au sein du processus décisionnel et dans les politiques de tous les secteurs économiques. Car malgré les progrès importants qui ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ils ne suffiront pas pour réaliser les objectifs établis pour 2020. En conséquence, des mesures additionnelles sont nécessaires pour maintenir le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique sur la bonne voie.

1. EROSION DE LA BIODIVERSITE ET CONTEXTE SPECIFIQUE DU GABON

En 2020, L'indice Planète vivante du WWF, qui suit l'évolution de 21 000 populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et les amphibiens dans le monde, donne les mêmes tendances, c'est à dire : une diminution globale de 68% des populations entre 1970 et 2016 (toutes espèces confondues), l'empreinte écologique, qui souligne l'étendue et le type de pression que l'Homme exerce sur la planète, nous enseigne que la demande de l'humanité en ressources vivantes de la planète dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50%.

Un million d'espèces animales et végétales (sur un total estimé de huit) pourraient disparaître de la Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance. Ce chiffre est le premier enseignement d'un rapport produit en 2019 par la plateforme

intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Ces deux ~~cents~~ dernières années, le rythme de disparition des espèces est estimé entre 10 et 100 fois supérieures au rythme naturel d'extinction. Un rythme qui pourrait être de 100 à 1 000 fois supérieur en 2050. Un consensus est donc progressivement né au sein de la communauté scientifique pour parler d'une 6ème crise d'extinction de la biodiversité du fait des activités humaines (Kolbert, 2014 ; Leakey et al., 1995 ; Barnosky et al., 2011 ; Wit et al., 2003) afin de qualifier cette perte et les risques qui l'accompagnent.

Récemment enfin, l'émergence de la COVID-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine. Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de dominer. La perte de biodiversité offre ainsi la possibilité aux agents pathogènes de passer des animaux aux humains.

En République Gabonaise, la forêt couvre plus de 87% du territoire national, soit plus de 23 millions d'hectares (Plan d'Accélération de la Transformation, 2021).

Le Gabon se caractérise par la diversité de ses écosystèmes et sa très abondante biodiversité qui en font une référence au niveau mondial.

La forêt gabonaise renferme de nombreuses essences rares et précieuses et elle joue un rôle écologique, culturel, et socio-économique majeur. Hétérogène du point de vue naturel, elle se caractérise par une richesse biologique et une variété de paysages remarquables. Les forêts de terre sont composées de forêts humides de plaine, de forêts d'altitude et de forêts marécageuses.

Les mangroves, quant à elles, ont une valeur d'exception dans la mesure où elles rassemblent toutes les espèces de mangrove présentes en Afrique de l'Ouest. Pour ce qui est des savanes, ce sont des milieux caractérisés par une strate herbacée continue, qui évoluent sous un climat saisonnier. L'hydrographie n'est pas en reste et se caractérise par la présence d'un fleuve principal appelé Ogooué, long de 1200km, qui traverse le pays du Sud-Est dans les plateaux Batéké où il prend sa source et se jette au Nord-Ouest dans la province de l'Ogooué-Maritime. On note aussi la présence des rivières, de très nombreux ruisseaux, des marais des plaines inondables saisonnières, des rivières de plaine permanentes, etc. A l'Ouest, le Gabon a 800Km de côtes baignées par l'océan atlantique. Dans le milieu marin, on distingue les biomes des plateaux marins et les biomes du marin pélagique. La plaine abyssale rentre dans le domaine maritime de l'Etat car elle est très proche de la côte (figure ci-dessous) notamment autour du Cap Lopez.

Tous ces écosystèmes, ainsi que la riche biodiversité qu'ils renferment, subissent divers types de menaces du fait principalement des activités anthropiques et ce, malgré les mesures prises par le pays pour les conserver/ préserver.

Au titre des mesures, on note la création d'un réseau national de 11 parcs nationaux couvrant une superficie totale de 3 millions d'hectares, soit environ 11% du territoire terrestre et 25 % du territoire marin avec 11 réserves aquatiques. Il s'agit également du processus de généralisation des Etudes d'Impact Environnementales à l'ensemble des secteurs ; ce qui devrait permettre de prévoir puis réduire les menaces occasionnées par ces activités.

2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU PROJET BIODEV2030

Les Pays Parties à la CDB, en vue de mettre en place des mesures plausibles visant à atteindre la vision 2050, ont initié un processus complet et participatif pour l'élaboration du Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020. En effet, par sa décision 14/34, la Conférence des Parties, dans sa quatorzième réunion, organisée en 2018 à Sharm el Sheik, en Egypte, a adopté le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. A ce titre, la Conférence exhorte les parties et invite toutes les parties prenantes à participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate.

Les Principes fondamentaux guidant le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sont énumérés. L'un des principes énonce que le processus sera fondé sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles provenant de systèmes de données pertinents, y compris les sciences naturelles et sociales, les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, la science participative, ainsi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention et de ses protocoles jusqu'à présent.

C'est dans ce contexte que les Ministres africains ont adopté une Déclaration ministérielle africaine pour la biodiversité et réaffirmé les priorités de l'Afrique en vue de la COP15 qui aura lieu en Chine notamment l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques. De même, les ministres de l'environnement des Pays Parties à la CDB ont adopté la Déclaration ministérielle de Sharm El-Sheikh, qui a acté la nécessité de contribuer à un « New Deal pour les peuples et la nature » et appelé l'Assemblée Générale des Nations Unies à organiser un Sommet des Chefs d'Etat pour la Nature en amont de la COP15.

C'est dans ce cadre que l'Agence Française de Développement (AFD) a lancé **l'initiative BIODEV2030**, coordonnée par Expertise France et mise en œuvre par le WWF et l'IUCN. Il s'agit d'une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes aux contextes socio-économiques, environnementaux et géographiques multiples.

Le projet a pour objectif principal de **mieux prendre en compte la biodiversité dans les secteurs économiques stratégiques au Gabon** afin de réduire les pressions sur la nature dans la prochaine décennie post-2020.

Le projet se déroule en 4 étapes :

1. Le diagnostic : Sur la base d'études scientifiques et de diagnostics restitués aux acteurs, des premiers scénarios seront discutés et co-construits durant des ateliers et des consultations qui réuniront des acteurs publics et privés ainsi que la société civile afin d'identifier deux secteurs prioritaires responsables du déclin de la biodiversité ;
2. Les dialogues et les négociations multi-acteurs : Durant des ateliers et des consultations qui réuniront les différentes parties prenantes de chacun des deux secteurs identifiés, des engagements sectoriels volontaires seront proposés et discutés dans la perspective de la 15ème Conférence des parties de la CDB, COP15-CDB ;
3. L'intégration des engagements : cela passera par la rédaction de documents d'engagements officiels qui formaliseront l'accord des différents acteurs publics, privés et de la société civile dans le pays ;
4. L'appropriation des engagements : une fois les engagements formalisés, le projet accompagnera les acteurs clés dans l'appropriation des documents d'engagement et dans leur mise en œuvre.

Au Gabon, ce projet est mis en œuvre par le WWF-Gabon qui travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de la République Gabonaise, et en particulier le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres. Le WWF appuiera le gouvernement et les différents acteurs dans ce processus qui vise à accompagner ce mouvement vers des engagements multi-acteurs ambitieux pour la décennie 2020-2030. La démarche se fera en expérimentant le diagnostic scientifique, la discussion et la construction participative des différentes interventions au sein des secteurs d'activités de l'économie.

Dans ce cadre, le WWF recrute un bureau d'étude/groupe de consultants pour conduire la phase de diagnostics scientifiques, l'une des activités principales du projet.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Une première étude de la phase de diagnostics a déjà été réalisée. Cette évaluation des moteurs de l'érosion de la biodiversité à l'échelle nationale a permis d'identifier les principales menaces pesant sur la biodiversité et les contributions respectives des secteurs économiques. Les résultats de l'évaluation ont été examinés et discutés par le COPIL du projet et ont permis d'identifier deux secteurs économiques stratégiques pour le développement et ayant le plus d'impact sur la biodiversité, notamment : le secteur Agriculture et le secteur Mines. C'est sur ces deux secteurs que le projet se focalisera pour la phase de Dialogue.

Cette deuxième étude, dont les TDR font l'objet du présent document, consistera à conduire un diagnostic approfondi des deux secteurs économiques clés sélectionnés. L'objectif de cette mission est d'élaborer une analyse de la situation de chaque secteur au niveau national, d'identifier les options, les opportunités et les défis pour les futurs engagements des acteurs économiques en faveur de la biodiversité.

Les conclusions de ce diagnostic aideront à encadrer la stratégie d'engagement sectoriel des parties prenantes menée par le WWF et fourniront des éléments pour les discussions qui auront lieu pendant la phase de dialogue multipartite afin de co-développer des engagements communs et un plan d'action pour réduire les pressions sur la biodiversité.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant devra définir et présenter des trajectoires pour inverser la courbe de l'érosion de la biodiversité pour les deux secteurs économiques choisis : Agriculture et Mines. Ces trajectoires, basées sur des indicateurs clairs et robustes, devront être liées à des mesures à prendre et à des engagements éventuels des différentes parties prenantes. Le consultant devra proposer une méthodologie scientifique robuste basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, permettant de réaliser une modélisation.

Une méthodologie de mobilisation et de consultation des parties prenantes devra également être développée, basée sur une cartographie et une analyse détaillée des différents acteurs des deux secteurs économiques et tenant compte de leur spécificité (intérêts/influence et volonté d'engagement).

En combinant ce corpus méthodologique, le Consultant proposera sa méthodologie au WWF Gabon et au COPIL BIODEV2030. Un comité technique sera mis en place au sein du WWF pour l'encadrement de cette étude et l'analyse de tous les livrables.

5. DETAIL DES TACHES A REALISER

Le bureau d'étude/groupe de consultants devra exécuter les activités suivantes :

PHASE 1 : Diagnostics approfondis respectivement des deux secteurs identifiés au Gabon, faire leur caractérisation et déterminer leur rôle vis-à-vis des pressions, identifier les bonnes pratiques et/ou les actions possibles et nécessaires à la réduction desdites pressions sur la biodiversité, et définir ainsi des trajectoires pour renverser l'érosion de la biodiversité et concilier développement et conservation.

Pour l'exécution de cette phase 1, l'étape préalable portera sur **l'affinage des secteurs prioritaires identifiés** par la partie gabonaise. Elle consistera en l'identification des sous-secteurs, des filières ou autres sous-critères (appelés ci-après « secteurs ») sur lesquels la présente étude se focalisera.

Sur la base de l'affinage des secteurs, le Consultant aura pour missions de :

-Travailler en étroite collaboration avec des points focaux sectoriels préalablement identifiés par la coordination du projet de concert avec les administrations sectorielles concernées. Et ce, pour faciliter un accès efficace à la collecte des données utiles.

-Elaborer un questionnaire spécifique de collecte d'informations à chaque secteur. Lequel devra être soumis aux points focaux sectoriels pour affinage si nécessaire.

1/ Analyser les caractéristiques clés des deux(2) secteurs choisis sur les dimensions pertinentes : politiques, réglementaires, institutionnelles, culturelles, socio-économiques, écologiques ou environnementales, perspectives de développement, acteurs, etc.

2/ Réaliser une analyse des acteurs des deux secteurs: cartographie des acteurs, caractéristiques des acteurs (modèles économiques/d'entreprises, pratiques d'activités ayant un lien avec l'érosion de la biodiversité), relation/rapport de force entre grands acteurs et petits acteurs (artisans); organisation et structuration des acteurs, etc.

3/ Déterminer les pressions directes et indirectes des deux secteurs sur la biodiversité (approfondissement de la phase 1 pour ces deux secteurs) et identifier sur le territoire national les zones subissant le plus de pression/le plus grand impact de la part de ces secteurs;

4/ Identifier des bonnes pratiques sectorielles existantes mises en œuvre dans le pays pour réduire les pressions sur la biodiversité et les possibilités potentielles de les répliquer/mettre à l'échelle;

5/ Identifier les normes/standards et les bonnes pratiques sectorielles mises en œuvre dans d'autres pays (au niveau régional ou mondial) qui pourraient être répliquées et toutes les actions possibles que les secteurs pourraient adopter volontairement pour réduire leurs pressions sur la biodiversité (ou la restaurer) et atteindre les objectifs mondiaux et nationaux;

6/ Identifier les éventuels obstacles ou éléments dissuasifs à de tels engagements volontaires de la part des acteurs privés des secteurs et des acteurs publics (liées à la politique, aux incitations économiques, aux investissements, aux infrastructures, au renforcement des capacités, à la gouvernance) et les mesures impliquant d'autres parties prenantes (gouvernement, investisseurs, ONG, communautés locales) qui seraient nécessaires pour les atténuer (mesures économiques, fiscales, réglementaires, sociales, etc.);

7/ Proposer une stratégie de mobilisation et de consultations des acteurs de chaque secteur pour la phase 3 de dialogue, basée sur l'analyse des parties prenantes et sur l'intérêt et leur volonté à s'engager. Suggérer d'éventuels mécanismes de responsabilisation.

PHASE 2 : Proposition de trajectoires à suivre et d'engagements volontaires des divers acteurs pour renverser cette érosion de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs fixés pour le cadre mondial post 2020 et allant vers la vision 2050 (l'homme en harmonie avec la nature)

1/ Résumer les résultats de la phase 2 dans différents scénarii de trajectoires, articulés de manière logique et synthétique (c'est-à-dire problème traité, ampleur du changement attendu, solutions/pratiques nécessaires pour réaliser ce changement, et étapes possibles sur une trajectoire de 10 ans).

2/ Faciliter l'organisation des concertations multi-acteurs¹ pour présenter les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et de mesures transformatrices qui seront traduites en engagements. Ouvrir la discussion pour adresser les lacunes et intégrer les propositions des acteurs afin d'aboutir à une prise d'engagements sectoriels ambitieux nationaux.

3/ Faire la synthèse et stratégie d'appropriation des engagements sectoriels par les autorités publiques et privées, et publication d'un document et d'autres supports de mainstreaming dans les ministères, processus de planification territoriale, coalitions d'acteurs économiques (plateformes), etc.

4/ Etablir un document sur les engagements du pays, la méthodologie de participation et les approches territoriales et d'un document de plaidoyer pour la COP15.

6. LIVRABLES ET FORMAT DES RAPPORTS

Les produits attendus de l'étude sont:

PHASE 1

- **Livrable 1: Un rapport de démarrage pour 2 secteurs.** Ce document sera produit à la suite de la réunion de cadrage avec le COPIL et comprendra: (i) la méthodologie avec les éventuels ajustements et précisions (sous-secteurs, filières, etc.) ; (ii) un premier aperçu des lacunes bibliographique et des opportunités (iii) les sources identifiées pour l'analyse des caractéristiques clés des deux secteurs les plus impactant identifiés et (iv) une liste des acteurs et des parties prenantes à consulter et l'approche utilisée.
- **Livrable 2: Une version 0 du rapport, Phase 1,** relatif à l'analyse des deux secteurs identifiés en phase 1 et les trajectoires à suivre pour renverser l'érosion de la biodiversité. Le rapport devra suivre la structure et le format discuté au démarrage de la phase 2.
- **Livrable 3: Un rapport d'analyse des parties prenantes** et décrivant le plan de consultation de ces parties prenantes.
- **Livrable 4: Une synthèse de l'étude, Phase 1,** en langue française. Le document ne doit pas dépasser 4 pages
- **Livrable 5: Le rapport 1 final, Phase 1,** de l'analyse approfondie pour chaque secteur.

¹ L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF.

PHASE 2

- **Livrable 6:** La facilitation d'ateliers nationaux multi-acteurs² pour restituer les résultats de la phase 2, présenter aux parties prenantes les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et ouvrir la discussion sur les engagements possibles.
- **Livrable 7: Une version 0 du rapport, Phase 2,** présentant la stratégie de prise d'engagements sectoriels volontaires et nationaux ambitieux par les acteurs. Ce rapport précisera les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et mesures transformatrices et intégrera les propositions/amendements des parties prenantes. Ce document doit présenter une stratégie appropriée par les acteurs.
- **Livrable 8: Un rapport 2 final, Phase 2,** après intégration de toutes les observations et remarques du WWF et du COPIL, édité et révisé en langue française ;
- **Livrable 9: Un document** présentant les engagements du pays, la méthodologie de participation, les approches territoriales ainsi que le plaidoyer pour la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique.

7. DUREE ET CALENDRIER DE L'ETUDE

L'étude requiert un travail de **120 hommes/jour à compter de la date de signature du contrat** et se déroulera durant la période suivante : **A préciser.**

8. PROFIL DU CONSULTANT

Bureau d'études ou Groupe de Consultants national ou international, centre de recherche disposant des profils suivants:

- Biologiste, agronome ou agro écologiste possédant des compétences solides et une forte expérience dans le domaine de la politique environnementale et réglementaire gabonaise, du monde rural gabonais, des bonnes pratiques d'agriculture durables et de la gestion de la biodiversité;
- Environnementaliste ayant des connaissances et une expérience solide sur l'analyse des impacts des activités des secteurs identifiés sur la biodiversité ;
- Economiste ayant des compétences et une forte expérience de modélisation de développement socio-économique et d'évaluation du capital naturel;
- Sociologue ayant des compétences et une forte expérience de la gestion communautaire des ressources naturelles;
- Géographe ayant des compétences et une forte expérience dans la géographie de conservation et dans la cartographie et les SIG.

Compétences liées au contrat :

- Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs et du processus de réalisation du travail d'évaluation demandé;
- Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques et à prodiguer des conseils analytiques;
- Capacité à proposer et appliquer une méthodologie scientifique d'analyse des impacts des secteurs économiques sur la biodiversité au Gabon;

² L'organisation logistique des ateliers et leur financement seront assurés par le WWF.

- Expérience avérée en matière de soutien et de conseil pour l'intégration de la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les politiques sectorielles et/ou les stratégies et investissements des entreprises;
- Expérience et expertise démontrée dans les secteurs économiques et les industries ciblés par la mission, avec une expérience dans la formulation de recommandations visant à favoriser le changement;
- Expérience et expertise démontrée dans les secteurs économiques et les industries ciblés par la mission, à savoir Agriculture et Mines, avec une expérience dans la formulation de recommandations visant à favoriser le changement;
- Démontrer de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité;
- Être libre de tout engagement durant la période de la consultation.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE & CONDITIONS D'ENVOI

a) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter une offre technique et une offre financière, en langue française.

L'offre technique devra comporter :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur National de WWF Gabon (2 pages maximum);
- Les copies des diplômes et le curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle des intéressés et les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence des candidats;
- La compréhension du mandat;
- La méthodologie scientifique détaillée qui sera utilisée pour la réalisation de la mission (outils, indicateurs, etc.) ;
- Le calendrier de réalisation de l'étude;
- Les références de réalisation des missions similaires et contacts des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment.

L'offre financière comprendra :

- La lettre de soumission signée et datée indiquant le montant de l'offre;
- La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés comprenant les coûts des honoraires liés à l'exécution de la mission, les frais de séjour, au cas échéant, à Libreville (hébergement, alimentation, déplacement, reprographie des documents, communication). Les frais d'assurance sont inclus dans les honoraires.

b) Condition d'envoi du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyées à l'adresse **wwfgab@wwfgab.org** avec en copie nyyare@wwfgab.org (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière) avec objet « *Analyse des secteurs Agriculture et Mines au Gabon : Identification des opportunités et des défis pour les engagements volontaires futurs de chaque secteur en vue de réduire les pressions sur la biodiversité – Offre technique/ financière* ».

L'offre technique et l'offre financière sont à envoyer par mail à WWF-Gabon **au plus tard le 27 février 2022 à 16h00 CET.**

10. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'examen des candidatures soumises sera effectué sur la base de l'évaluation de l'offre technique et de l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour une évaluation de leur offre financière. Le choix final portera sur le meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du/des consultant(s) et de la méthodologie scientifique proposée pour mener cette étude. L'offre financière doit spécifier le taux journalier des honoraires de chaque consultant.

Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.

11. CONDITIONS DU PAIEMENT DU CONSULTANT & MODALITES D'EXECUTION

La consultation sera financée par le budget « Projet BIODEV2030 ». Les modalités de paiement seront définies selon l'échéancier suivant

- 20% à la validation du rapport de démarrage et de la structure du rapport de la Phase 1;
- 30% à la présentation de la première ébauche du rapport de la phase 1 et du rapport d'analyse des parties prenantes;
- 30% à la validation des versions finales de la phase 1 et de la phase 2 du rapport et de sa synthèse;
- 20% à verser une fois que l'atelier de restitution a été organisé.

Le WWF se réserve le droit de ne pas accepter les dépenses hors du budget relatif au présent accord ou dont les pièces justificatives ne sont pas conformes aux procédures de WWF.

Le WWF se réserve également le droit de suspendre les paiements en l'absence de livrable convenable.

12. RELATION DE TRAVAIL

- Internes: Le Consultant travaille en étroite collaboration avec le Chef de projet BIODEV2030 et il pourra avoir des interactions avec le reste du staff du WWF.
- Externes: Servir d'interface et de facilitateur avec les acteurs identifiés dans le plan des consultations des parties prenantes.

13. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offre peut être annulé dans une des conditions ci-après:

- La concurrence aurait été insuffisante;
- Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offre n'aurait été reçue;
- Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.